

En cours d'élaboration d'un Plan de Rebond, AKTO adopte sans attendre des dispositions visant à réduire le risque de rupture des parcours de demandeurs d'emploi en POEC

Au premier plan des branches touchées de plein fouet par le ralentissement économique (Hôtellerie-Cafés-Restaurants, Commerces de gros, Travail temporaire, Aérien au sol, Propreté-sécurité, etc.), les branches professionnelles constitutives d'AKTO s'engagent pour préparer la reprise de l'activité, sécuriser et promouvoir le recours aux contrats d'apprentissage et former les demandeurs d'emplois engagés dans les parcours de formation suspendus par le confinement dans le cadre des POE Collectives (Préparation Opérationnelle à l'Emploi).

« Par la fusion de ses cinq réseaux (Fafih, FAFTT, Intergros, OPCALIA et la Délégation Propreté de l'ex OPCA TS), notre OPCO dispose aujourd'hui d'un large panel d'ingénieries et d'expertises en cours de structuration en métropole et en Outre-Mer. Cet enjeu socioéconomique accélère notre calendrier, mais nous serons au rendez-vous des attentes de chacun de nos secteurs professionnels ! ». Hervé BECAM (UMIH), Président d'AKTO.

« Préparer les conditions de cette reprise est le challenge d'AKTO sur ces prochaines semaines. C'est au fond, l'expression politique pleine et entière de notre projet d'OPCO. Notre démarche est porteuse de la défense des emplois, des métiers et des qualifications. Grâce à la richesse du paritarisme et de l'intervention des principaux acteurs (organisations patronales et salariés) nous agissons dans AKTO pour une relance d'activité économique et sociale. Jamil AÏT IDIR (CGT) Vice-Président d'AKTO.

1^{er} financeur de la POEC au plan national en 2019, engagé à hauteur de 1 300 stages prévisionnels pour 2020, **AKTO adopte des dispositions simplifiées et qualitatives pour maintenir « coûte que coûte », les formations des demandeurs d'emploi suspendues par le confinement : soit 300 actions à reprogrammer pour plus de 1 700 demandeurs d'emploi.**

C'est pourquoi, en lien étroit avec les branches professionnelles, le Bureau paritaire de l'OPCO a adapté les conditions de mise œuvre des parcours pédagogiques engagés et en a sécurisé la tenue.

Les décisions prises par AKTO correspondent au cadre adapté par Pôle emploi dans ses dernières directives et permet de **déployer sans délai des solutions rapides aux difficultés pédagogiques rencontrées par les stagiaires, tout en prenant en compte les contraintes logistiques et économiques des organismes de formation.**

Ces nouvelles dispositions opérationnelles concernent exclusivement le dispositif Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective – POEC et s'appliquent **depuis le 14 mai.**

Pour les formations initialement prévues en présentiel et assurées à distance (FOAD)

- 1. L'information complémentaire sur l'adaptation pédagogique et les justificatifs de réalisation sont simplifiés pour l'organisme de formation.**
- 2. La durée de la formation peut être allongée pour garantir la remise à niveau des stagiaires (jusqu'à +20% de la durée initiale de formation, hors période de stage en entreprise).**
- 3. Report d'examen de certification à l'issue du programme de formation :** pour préserver les savoirs acquis pendant la formation dans l'attente de l'examen final, l'organisme est autorisé à mettre en place des formations à distance dans la limite de **15 heures par semaine et par stagiaire.**

Pour les formations suspendues

- 1. La durée de la formation peut être allongée pour garantir la remise à niveau des stagiaires (jusqu'à +20% de la durée initiale de formation, hors période de stage en entreprise).**
- 2. Les stages peuvent être confirmés jusqu'à 50% des effectifs minimum :** le coût pédagogique global initial est « forfaitisé », il sera financé par AKTO malgré la baisse du nombre de stagiaires. Une condition : aucune substitution de stagiaire ne sera autorisée.
- 3. Le règlement des formations suspendues est automatisé pour toutes les périodes de formation attestées jusqu'au 16 mars inclus.**

À propos d'AKTO : le 1er opérateur de compétences en proximité

AKTO est l'opérateur de compétences des services à forte intensité de main-d'œuvre. Il accompagne 27 branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences : agir pour l'alternance, l'emploi durable et la construction de parcours professionnels, accompagner la performance des entreprises en renforçant la montée en compétences et la qualification des salariés, déployer sur l'ensemble du territoire en métropole et dans les DROM les actions en faveur de l'attractivité des métiers et des emplois, développer les synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO en quelques chiffres : 990 salariés AKTO en métropole et dans les 5 DROM ; 180 000 entreprises, 3,5 millions de salariés concernés ; En 2019, AKTO a facilité l'accès à la formation de plus de 750 000 salariés et de 130 000 alternants.